



Communiqué de presse



Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 17 novembre 2017

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 17 novembre

La commission permanente du Loiret s'est tenue vendredi 17 novembre à 10 h sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 40 rapports. Mobilisation en faveur des territoires, solidarité et infrastructures routières étaient au cœur des débats.

Le Département poursuit sa mobilisation en faveur des projets structurants sur le territoire

Dans le cadre du volet 2 (Investissement d'intérêt supra-communal) de la politique de *Mobilisation du Département en faveur des territoires*, **397 500 €** sont alloués à la Communauté de communes des Quatre Vallées pour la création d'un musée de site archéologique à Sceaux-du-Gâtinais. **60 000 €** sont également accordées à la Communauté de communes Beauce Loirétaine pour son projet d'étude patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif des eaux usées.

Le Département se mobilise pour assurer la sécurité des usagers

Le Département et la ville d'Olivet ont signé une convention de financement pour la réalisation de travaux de requalification de la route d'Ardon (RD 168) au niveau de la commune d'Olivet. Dans ce cadre, **100 000 €** seront pris en charge par le Loiret pour la réalisation de la réfection de la couche de roulement de la voirie.

Le Loiret soutient les associations d'aide sociale à l'Enfance

Le Département s'engage à hauteur de plus de **30 000 €** aux côtés de 2 associations d'aide à l'enfance et à la parentalité. 21 500 € sont attribués à l'association *Fondation La vie au grand-air*. Cette structure protège quand il le faut et accompagne au quotidien, des enfants, des adolescents et leur famille en situation de détresse pour qu'ils surmontent leurs difficultés. 8 507 € sont alloués à l'association Le Petit Pont Aidaphi. C'est un lieu de rencontre et de jeux pour les petits enfants (de la naissance à 4 ans) accompagnés d'un adulte de leur entourage avec lequel ils se sentent en confiance.

Labellisation de deux sites loirétains comme Espaces Naturels Sensibles

Le Département a voté la labellisation du site communal naturel des Savoies et des Népruns à Amilly et la sablière de Cercanceaux à Dordives en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS).

Ce partenariat, d'une durée de 3 ans (2017 à 2019) consiste à la gestion et l'entretien des sites. Pour chaque site, le Loiret accorde **90 000 €** (répartis sur les 3 ans). Les espaces naturels sensibles constituent un réseau de sites naturels remarquables d'un point de vue écologique (faune, flore, milieux), géologique et/ou paysager. Les milieux concernés sont très diversifiés et peuvent être localisés sur des parcelles publiques ou privées. Ces espaces sont ouverts au public.

Adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Conseil départemental du Loiret a adopté un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les routes départementales qui supportent un trafic annuel avec plus de 3 millions de véhicules par an soit 8 219 véhicules par jour. L'objectif est la prévention des effets du bruit et la réduction, si nécessaire, des niveaux de bruit.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 15 décembre 2017.